

UNCTAD

17th Africa OILGASMINE, Khartoum, 23-26 November 2015

Extractive Industries and Sustainable Job Creation

**Opportunités d'investissement dans le domaine
du pétrole au Niger**

By

Halilou Kane
Secrétaire général du Ministère de l'énergie et du pétrole
République du Niger

The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect
the views of UNCTAD.

OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DU PETROLE AU NIGER

HALILOU KANE

Secrétaire Général du Ministère de l'Énergie et du Pétrole

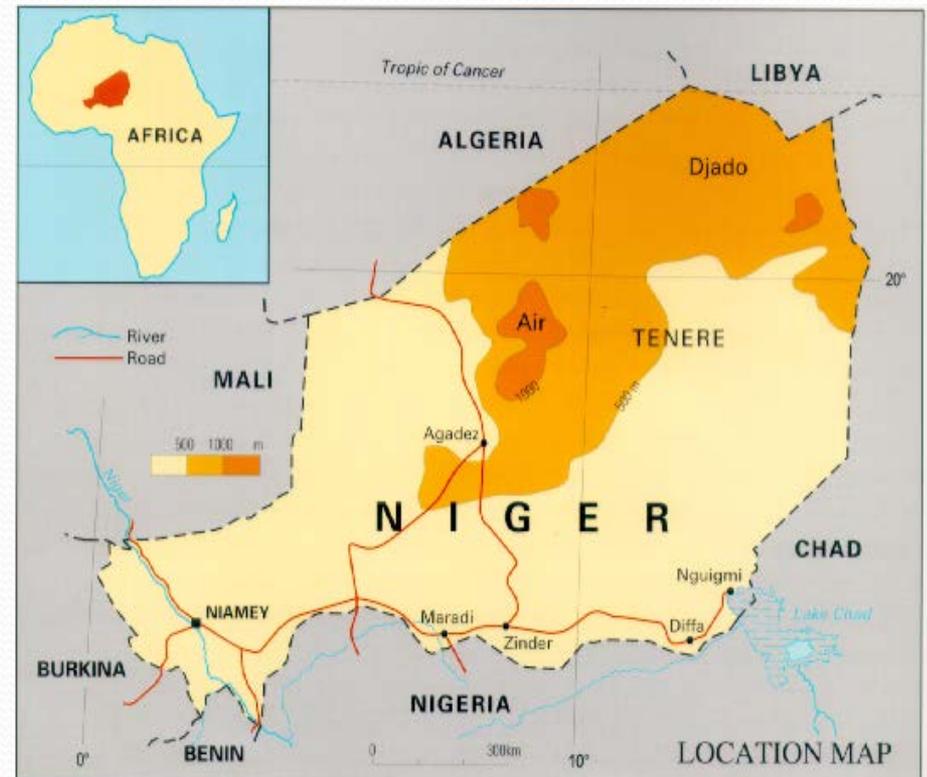
PLAN DE LA PRESENTATION

- I. INTRODUCTION
- II. POTENTIEL PETROLIER
- III. CADASTRE PETROLIER
- IV. CADRE LÉGAL DES ACTIVITÉ PÉTROLIÈRES
- V. PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES PERMIS

I.INTRODUCTION(1/4)

SITUATION GEOGRAPHIQUE

- Pays de l'Afrique de l'Ouest, le Niger a une superficie de **1 267 000 km²** pour une population d'environ **18 millions** en 2014 d'habitants.
- Il est limité au Nord par l'Algérie et la Libye, à l'Est par le Tchad, au Sud par le Bénin et le Nigéria et à l'Ouest par le Mali et le Burkina Faso



INTRODUCTION (2/4)

HISTORIQUE DE LA RECHERCHE

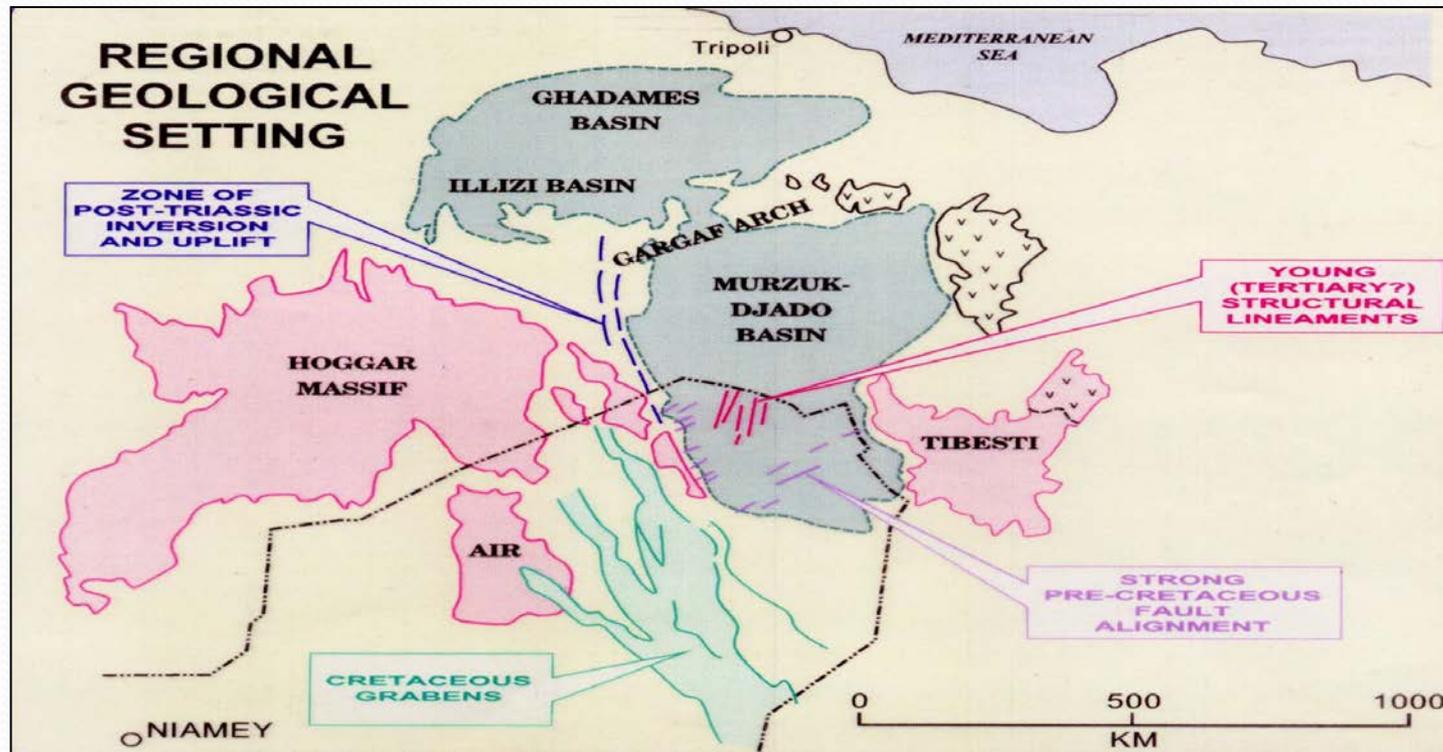
- L'exploration pétrolière a débuté en 1958 avec l'attribution des permis de recherche Djado et Talak.
- Après une suspension des recherches entre 1965 et 1969, les activités pétrolières sont reprises à partir de 1970 sur plusieurs blocs par des compagnies telles que Global Energy, Conoco, Elf, Texaco, Hunt Oil, Esso, Sun Oil, T.G.World Energy, Petronas, etc.
- De 1960 à 2015, 237 Puits d'exploration ont été réalisés
- Les activités de recherche sont devenues intensives à partir de 2008 suite à la signature du Contrat de Partage de Production entre le Niger et la CNODC
- En 2011, le Niger devient pays producteur de pétrole.

INTRODUCTION (4/4)

Pour y parvenir le Niger a eu à développer plusieurs stratégies dont entre autres:

- l'évaluation du potentiel pétrolier du pays,
- le découpage du domaine pétrolier,
- la révision du code pétrolier,
- la campagne de promotion soutenue auprès des investisseurs,
- etc.

II. POTENTIEL PETROLIER (1/7)



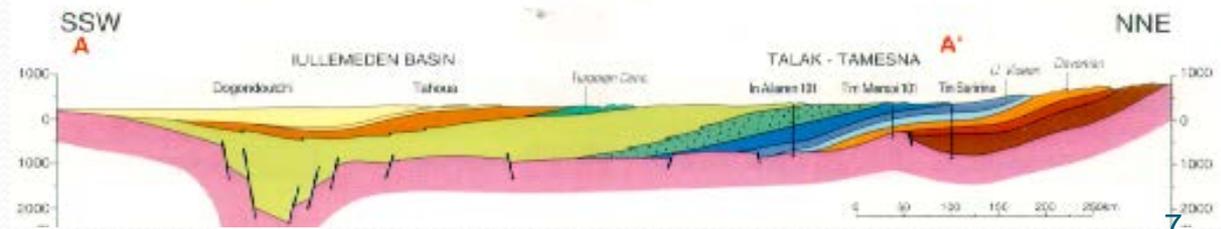
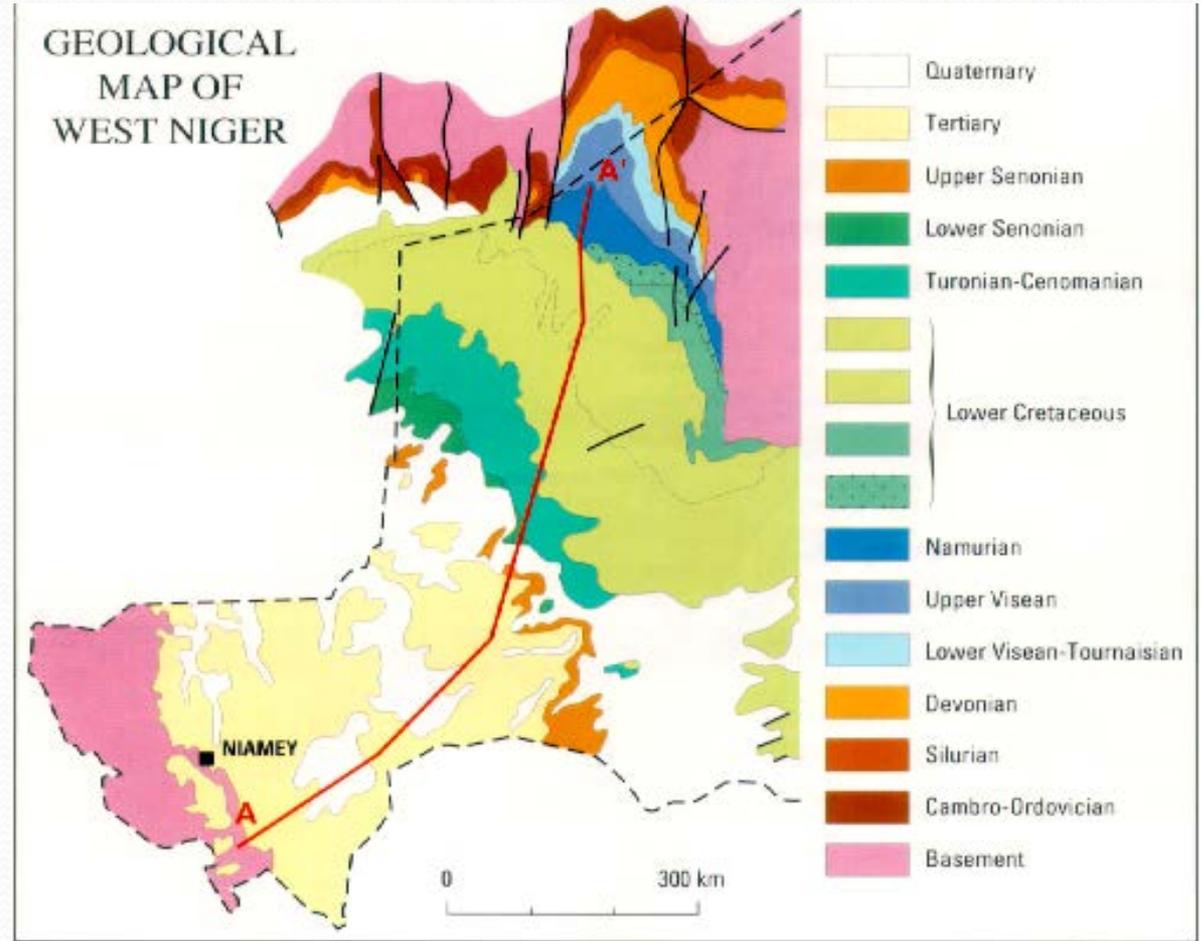
Le Niger est couvert par deux grands bassins sédimentaires sur plus de 2/3 du territoire national :

- Le Bassin occidental
- Le Bassin oriental

I.1 LE BASSIN OCCIDENTAL (2/7)

Ce bassin à deux (2) grandes composantes:

- Le bassin des Illemenden et ;
- Le bassin du Talak-Tamesna



I.1.a LE BASSIN DES IULLEMENDEN (3/7)

Le bassin couvre une superficie de 580.000 km² dont la plus grande partie est située au Niger (360.000 km²).

La profondeur maximal du bassin est estimée à 4200 m.

Ce bassin reste très peu exploré, à l'exception du levée gravimétrique régionale de la zone de Filingué qui a fait l'objet d'une campagne sismique et d'un forage.

Cependant, la tectonique en blocs faillés laisse présager la présence possible de fossés profonds.

L'âge et la nature des sédiments remplissant ce graben, sont inconnus.

I.1.b LE BASSIN DU TALAK-TAMESNA (4/7)

Ce bassin est d'environ 40 000 Km².

L'épaisseur totale des sédiments est estimée entre 2500 et 3000 mètres .

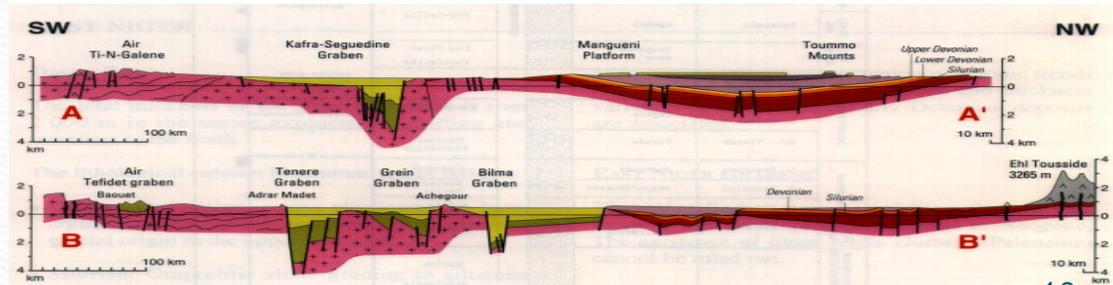
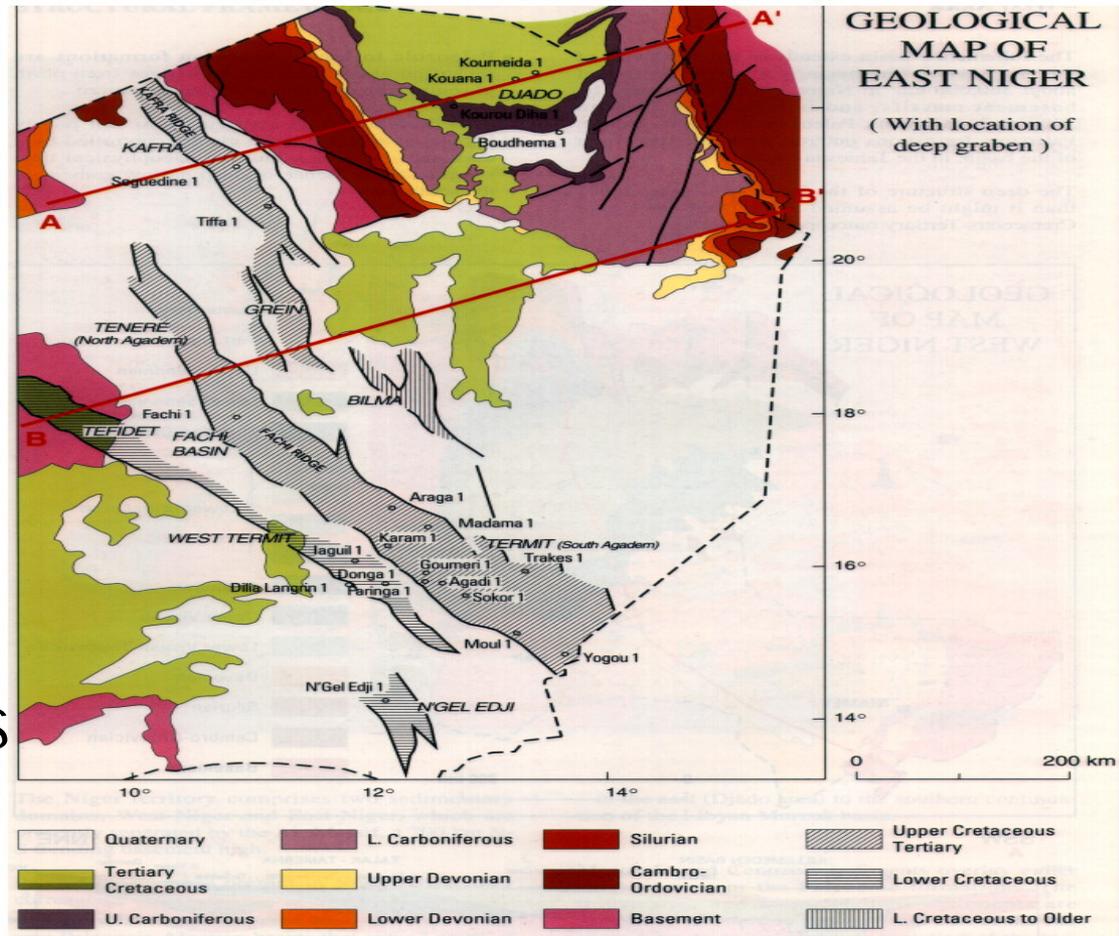
Les réservoirs du Cambro-Ordovicien, du Dévonien inférieur et moyen, du Viséan et du Namurien inférieur ont des caractéristiques pétrophysiques bonnes à excellentes.

Travaux réalisés sur le bassin: De 1960 à 1962, cinq (5) forages et 690 km de lignes sismiques ont été réalisés dans la zone où des indices d'huile ont été rencontrés dans les réservoirs du Viséan.

1.2 LE BASSIN ORIENTAL (5/7)

Il est caractérisé par 2 (deux) systèmes:

- Le bassin du Djado avec des sédiments du Paléozoïque au Tertiaire (avec des épaisseurs de plus de 2000 m) et
- Le système des Grabens avec des sédiments du Crétacé au Tertiaire (allant jusqu'à 12000 m d'épaisseur)



I.2.a LE BASSIN DU DJADO (6/7)

Le synclinorium du Djado constitue le prolongement sud du bassin Libyen de Murzuk. Sa superficie est d'environ 142 437 km².

Le système est caractérisé par :

- Une bonne qualité des roches réservoirs.
- L'existence de structures de type anticlinal ou plis faillés qui rendent possibles la présence de prospects de tailles importantes (50 à 100 km²).
- La présence d'indice d'huile dans le Dévonien inférieur du puits Koumeida-1 est également un élément encourageant.
- D'importantes réserves d'hydrocarbures ont été réalisées dans le Dévonien inférieur dans la partie libyenne.

I.2.b LE SYSTÈME DES GRABENS DE L'EST (7/7)

Ces grabens s'étendent sur 1000 Km de long, depuis la frontière avec l'Algérie jusqu'au lac Tchad

Le système des grabens de l'Est du Niger est lié aux systèmes de fractures majeures allant du bassin de Benue au Nigeria, passant au Tchad (WARS) et s'étend jusqu'à l'Est du Soudan

Ces grabens comprennent : Le fossé du Tefidet-Termit Ouest ; le fossé de N'Gel Edji ; le fossé de Bilma ; le fossé de Termit (Agadem) ; le fossé du Ténéré ; le fossé de Kafra ; et le fossé de Grain.

La profondeur des grabens varie du Nord au Sud pouvant atteindre jusqu'à 12 000 m dans la zone d'Agadem

III. LE CADASTRE PETROLIER (1/3)

Le cadastre pétrolier du Niger comprend 40 blocs dont:

- ❑ 21 blocs sous licences et
- ❑ 19 blocs libres

La majorité des blocs sous licence (18) se trouve dans la partie orientale.

Quant aux blocs libres, ils repartissent comme suit:

- ✓ 12 ans le bassin oriental
- ✓ 7 dans le bassin occidental

III. LE CADASTRE PETROLIER (3/3)

ACTIVITES PETROLIERES

Ces dernières années, 8 blocs ont connu des activités. Ces blocs sont:

- Agadem,
- Bilma
- Kafra,
- Ténéré,
- R1, R2, R3 & R4 Agadem.

Les activités portent à plus 80% sur la zone d'Agadem dans laquelle ont lieu d'intenses travaux d'exploration et d'exploitation.

IV.CADRE LEGAL DES ACTIVITES PETROLIERES(1/7)

- Les activités de recherche, d'exploitation et de transport par canalisation des hydrocarbures (pétrole et gaz naturel) sont régies par une loi appelée Code Pétrolier.
- Un nouveau Code Pétrolier, accompagné de son décret d'application et de son contrat type, a été adopté en 2007.
- Le principe de Contrat de Partage de Production a été introduit en plus du Contrat de Concession.

CADRE LEGAL DES ACTIVITES ETROLIERES(2/7)

- Les Autorisations de Recherche sont attribuées pour une période de 4 ans, renouvelables deux fois par période de deux ans. Une prorogation d'un an additionnel est possible afin de finaliser une étude de faisabilité.
- La durée d'une autorisation d'exploitation est de 25 ans, pouvant être renouvelée pour 10 ans après renégociation.

CADRE LEGAL DES ACTIVITES ETROLIERES(3/7)

- De nombreux avantages (fiscaux et douaniers) accordés au contractant sont étendus à ses sous-traitants, fournisseurs et salariés
- Le régime juridique et fiscal du CPP est stabilisé sur la durée de vie du Contrat.

CADRE LEGAL DES ACTIVITES ETROLIERES(4/7)

Principales dispositions fiscales et économiques :

- La redevance ad valorem dont le taux est fixé comme suit :
 - ✓ Entre 12,5% et 15% en ce qui concerne le brut ;
 - ✓ Entre 2,5% et 5% en ce qui concerne le gaz naturel
- Le Cost-Stop est plafonné à 70%.
- La Tax oil évolue en fonction de la rentabilité des opérations pétrolières avec un plancher de 40%.
- L'Etat peut exiger d'obtenir une participation de 20% dont au moins 10% portée.

CADRE LEGAL DES ACTIVITES ETROLIERES(5/7)

EXONÉRATIONS FISCALES ET DOUANIÈRES ACCORDÉES EN PÉRIODE DE RECHERCHE :

❖ AVANTAGES FISCAUX

- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- l'impôt sur les bénéfices ;
- l'impôt minimum forfaitaire ou son équivalent ;
- la taxe d'apprentissage ;
- la contribution des patentes ;
- la taxe immobilière ;
- les droits d'enregistrement sur les apports effectués lors de la constitution ou de l'augmentation du capital des sociétés.

CADRE LEGAL DES ACTIVITES ETROLIERES(6/7)

EXONÉRATIONS FISCALES ET DOUANIÈRES ACCORDÉES EN PÉRIODE DE RECHERCHE :

❖ AVANTAGES DOUANIERS

- Exonération totale, pour toute la phase de recherche, des droits et taxes de douane dus à l'occasion de l'importation des biens et équipements à l'exception de la Redevance Statistique (RS), du Prélèvement Communautaire (PC) et du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS);
- Régime d'admission temporaire normale des biens d'équipement importés et utilisés pour les recherches.

CADRE LEGAL DES ACTIVITES ETROLIERES(7/7)

DÉROGATIONS ACCORDÉES EN PÉRIODE D'EXPLOITATION

❖ AVANTAGES DOUANIERS

- Exonération totale, pour les 5 premières années de l'autorisation d'exploitation, des droits et taxes de douane dus à l'occasion de l'importation des biens et équipements à l'exception de la RS, du PC et du PCS ;
- A compter de la 6^{ème} année, régime douanier de droit commun ;
- Régime d'admission temporaire normale des biens d'équipement importés et utilisés pour les recherches.

V.PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES PERMIS (1/4)

Les sociétés intéressées par l'opportunité d'investir dans le domaine pétrolier nigérien sont invitées à:

- écrire au Ministre en charge du Pétrole;
- se rendre à Niamey pour échanger avec les équipes du Ministère;
- consulter les données du centre de documentation et d'archives pétrolières.

PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES PERMIS (2/4)

Les sociétés désireuses de se faire attribuer un ou plusieurs permis doivent déposer une demande qui contient notamment les éléments permettant:

- d'identifier la société (identité, statuts, comptes, identité des commissaires aux comptes et administrateurs,...)
- de justifier des compétences techniques (plaquettes, expériences, ..) et financières (comptes, lettre bancaire, ..).

PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES PERMIS (3/4)

Sur la base des dossiers, le Ministère sélectionne les pétroliers disposant des capacités techniques et financières, en mettant particulièrement l'accent sur:

- Le programme minimum de travail pour chacune des périodes de recherche;
- Le montant du bonus de signature;
- Les dispositions fiscales (Redevance ad Valorem, Cost Stop, Tax Oil).

PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES PERMIS (4/4)

Une fois le mieux-disant sélectionné pour un bloc, le pétrolier finalise le CPP avec le Ministère.

Le CPP est approuvé en Conseil des Ministres avant sa signature par le Ministre.

Dans les 30 jours qui suivent la signature, un arrêté attribue l'Autorisation Exclusive de Recherche au signataire du CPP.



***MERCI DE VOTRE
ATTENTION***